

**N° D'ORDRE : 2021-165**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 05*

*Excusé : 00*

*Absents : 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 28*

*Date de convocation : 14 décembre 2021*

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**9- CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT N°1 POUR LA CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE BP 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annie ESPOSITO, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux Finances, laquelle explique qu'il convient de clôturer l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) n°1 relative à la construction de la cuisine centrale. Il est précisé que cette AP-CP a été créée par délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2012.

A ce jour, l'ensemble des travaux structurants ayant été réalisés et les subventions perçues, il convient de clôturer l'AP-CP du 31 décembre 2011

Il est précisé que le montant total des travaux de construction s'est élevé à 3 363 565,09 € avec une prise en charge financière du Conseil départemental du Var de 1 250 000 €, de 46 678 € de la Métropole TPM, et de 558 968,42 € au titre du FCTVA. L'autofinancement communal est donc de 1 507 918,67 € sur la période de 2013 à 2021.

Après avoir donné toute précision utile, Madame ESPOSITO demande à l'Assemblée de bien vouloir voter la clôture de l'autorisation de programme – crédit de paiement n°1 pour la construction de la cuisine centrale comme suit :

**AP/CP CUISINE CENTRALE - CLOTURE AU 31/12/2021**

Dépenses										Montant total
Opération	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Cuisine centrale - 201101	10 118,35 €	61 315,00 €	321 063,52 €	2 491 091,24 €	242 255,51 €	56 868,60 €	59 213,50 €	54 094,60 €	67 544,77 €	<b>3 363 565,09 €</b>
<i>Recettes perçues</i>										
Recettes										
Subvention CD83	125 000,00 €		500 000,00 €	562 500,00 €					62 500,00 €	1 250 000,00 €
Fonds de concours TPM				23 339,00 €	23 339,00 €					46 678,00 €
FCTVA		1 566,00 €	9 663,00 €	469 004,00 €	39 739,50 €	9 328,73 €	9 713,38 €	8 873,68 €	11 080,04 €	<b>8968,42 €</b>
<b>Total des recettes perçues</b>										<b>1 855 646,42 €</b>
<b>Autofinancement communal</b>										<b>1 507 918,67 €</b>

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ETANT PRECISE QUE M. CLAVE, M. LE PEN, M. DEZERAUD, Mme MONTAGNY ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS.**

- de clôturer l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) n°1 relative à la construction de la cuisine centrale.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**